

République Française
Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de Bonneville

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du mardi 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 12
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Stéphane VALLI, Bruno FOREL, Colette BOEX, Mélanie LECOURT, Aline WATT CHEVALLIER, Laurent FAVRE, Jean-Pierre MERMIN, Christelle ITNAC, René CARME.

Délégués suppléants :

Nadège SAPORITO, Danielle ANDREOLI GRILLET, Claude SERVOZ.

Déléguée ayant donné pouvoir :

Silvia IUNCKER-GOMEZ.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Pierrick DUCIMETIERE, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Sonia PAUZE, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE MOBILITES**

Monsieur le Président expose que l'Association Nature et Environnement en Pays Rochois (NATENV) a sollicité le SM4CC, à hauteur de 1000€, pour le versement d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une manifestation intitulée "faite du vélo" le 25/05/2024 à La Roche sur Foron. Le SM4CC a souhaité y donner une suite favorable.

Pour se faire, au vu des crédits disponibles dans le Budget Primitif du BUDGET ANNEXE MOBILITES 2024, certains articles de la section de fonctionnement doivent être modifiés comme suit :

Budget Annexe MOBILITES 2024 :

N°2024-07-09/09

Section de fonctionnement

Crédits à réduire – DEPENSES		Crédits à ouvrir – DEPENSES	
<u>Chapitre 011</u> Article 6248 « Transports de biens et transports collectifs divers »	1.000€	<u>Chapitre 65 Article 6574</u> « Subventions d'exploitation aux personnes de droit privé »	1.000€
TOTAL	1.000€		1.000€

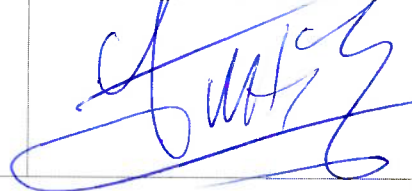
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget annexe MOBILITES, comme détaillée ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,
Stéphane VALLI

Syndicat Mixte
des 4 Communautés de Communes
SM4CC

La Secrétaire de séance
Aline WATT CHEVALLIER



D.G.S.